

## EB9.R75 Publication de rapports périodiques sur les projets de l'OMS

Le Conseil Exécutif,

Ayant, au cours de son étude des publications de l'Organisation Mondiale de la Santé, examiné les moyens de fournir aux Gouvernements des Etats Membres, ainsi qu'aux membres du Conseil Exécutif, des informations courantes sur la valeur et l'ampleur de l'œuvre de l'Organisation,

1. INVITE le Directeur général à publier des exposés périodiques donnant:
  - 1) des listes de titres descriptifs succincts de tous les projets en cours d'exécution, classés par région, par pays et par catégories principales d'activité;
  - 2) des résumés de tous projets entrepris ou achevés au cours de la période considérée, ainsi que des résultats de certains projets choisis et d'autres activités de l'Organisation;
2. RECOMMANDE de faire paraître ces exposés dans la *Chronique de l'Organisation Mondiale de la Santé*, ou de les publier sous forme de suppléments à la *Chronique*;
3. RECONNAÎT qu'une période d'essai est nécessaire avant que l'on puisse porter un jugement définitif sur les possibilités des méthodes susindiquées; et
4. DÉCIDE de laisser au Directeur général le soin de définir le mode précis de publication et la périodicité de ces exposés.

(Vingt-deuxième séance, 4 février 1952)